

Table-ronde sur le compostage partagé
Forum des déchets, IUT de Tours
12/01/2017, 14h-16h

L'objectif de cette table ronde était de rassembler les acteurs du département de l'Indre-et-Loire susceptibles de jouer un rôle dans le développement du compostage partagé. L'idée était de faire émerger les points forts/points faibles de cette pratique et d'identifier les diverses contraintes/bénéfices qu'elle engendre.

Pour alimenter la discussion, plusieurs présentations ont été faites (voir documents joints) en début de réunion :

- Elisabeth FOUCHER (DDPP37) sur les aspects réglementaires
- Pierre-Jean GLASSON (association Compost'Age), Alexis (Réseau compost citoyen), Henri BARRAULT (Collectif Chinonais Environnement) sur leur retour d'expériences
- David VIOLLEAU sur le volet formation.

Ci-dessous, vous trouverez la synthèse des principaux points évoqués :

1. Éléments de contexte

- Le compostage partagé de proximité est autorisé en France et bénéficie de dérogations réglementaires (vis-à-vis du règlement communautaire applicable aux sous-produits animaux). La technique n'est pas soumise à la réglementation ICPE, étant donnés les tonnages considérés (capacité de traitement toujours inférieure à 2 tonnes/j)

- L'association Compost'Âge, basée à Ligugé (86), a une grande expertise du compostage partagé de proximité, dans des quartiers et en établissements. En plus de l'accompagnement de projets (installation, suivi, technique, communication...), l'association propose des formations selon le référentiel de l'ADEME pour devenir référent de site, Guide-Composteur.

- En Indre-et-Loire, très peu de collectivités proposent pour l'instant aux habitants cette méthode de réduction des déchets à la source, malgré l'existence d'une demande réelle, à l'exception de Chinon, où l'association « Les Jardiniers de Hucherolles » et le collectif Chinonais Environnement gèrent avec succès plusieurs installations de compostage partagé depuis 2015, avec le soutien de la municipalité et du SMICTOM du Chinonais.

- Plusieurs associations tourangelles sont porteuses de projets ponctuels de compostage partagé (Ressourcerie La Charpentière, par exemple) ou déjà gestionnaires de composteurs partagés (Association étudiante APNE, Les jardins de Nouâtre, par exemple). Certaines d'entre-elles sont adhérentes de Zéro Déchet Touraine, association qui se propose de développer désormais le compostage partagé en Indre-et-Loire. L'association, qui compte parmi ses membres un Guide-Composteur formé auprès de Compost'Âge, formulera prochainement des propositions concrètes auprès de différentes catégories d'acteurs concernées (collectivités, associations, université, rectorat, ADEME, Conseil Départemental, Conseil Régional,...), sur la base des réflexions issues de la présente table-ronde.

- l'IUT de Tours va créer prochainement un dispositif de formation continue en compostage partagé qui fera l'objet d'une demande de labellisation auprès de l'ADEME.

- Une proposition de formation au compostage en milieu scolaire a été déposée auprès de la Maison Pour la Science. Elle s'adressera aux professeurs des écoles, des collèges et des Lycées.

2. Synthèse des retours d'expériences, opinions et réflexions exprimés par les participants

• Points forts

Le compostage partagé est une technique de traitement sur site des déchets biodégradables qui présente un certain nombre d'atouts et de point forts :

- 1) Les faibles volumes de déchets traités quotidiennement dans les installations de compostage partagé simplifient les obligations réglementaires, qui s'imposent notamment aux ICPE.
- 2) Le compostage partagé permet une réduction significative des volumes annuels d'OMr produits par les utilisateurs de composteurs, en habitat collectif aussi bien qu'en entreprise. Il constitue un des principaux outils pour prévenir la production de déchets
- 3) Les installations de compostage partagé peuvent être supports d'éducation populaire, d'animations pédagogiques et de sensibilisation du grand public à la valorisation des déchets. La pratique donne du sens au tri des déchets biodégradables.
- 4) Composter à plusieurs peut être le point de départ d'autres activités partagées, tel que le jardinage collectif et le partage de ressources alimentaires (incroyables comestibles par exemple) qui créent et renforcent les liens sociaux.
- 5) Le compostage partagé est un thème qui suscite l'intérêt de nombreux habitants, notamment en zones urbaines ou péri-urbaines.

• Points faibles/ Freins au développement

Malgré ses atouts, le compostage partagé, tel qu'il est généralement pratiqué (ou perçu), présente plusieurs inconvénients :

- 1) Les composteurs nécessitent une emprise au sol non négligeable, souvent réservée à la maturation du compost, au détriment d'autres fonctionnalités (réception de déchets biodégradables frais par exemple).
- 2) Il manque souvent des exutoires suffisants pour le compost produit, qui s'accumule alors près des composteurs ou doit être évacué.
- 3) Certaines étapes du processus de fabrication du compost peuvent être fastidieuses pour les utilisateurs : retournement des tas, tamisage des déchets les plus gros,...
- 4) Mal gérés, les composteurs partagés peuvent être sources de nuisances.
- 5) l'absence de jardin ou d'espace verts à proximité limite la possibilité d'obtenir des quantités suffisantes de coproduits de compostage (feuilles sèches, broyat de brindilles et branches, herbes sèches,...) et ne permet pas d'obtenir de compost de qualité.
- 6) la gratuité apparente des installations pour les utilisateurs peut avoir des effets négatifs : dévalorisation des composteurs, négligences voire abandon des installations...
- 7) Les modes de distribution classiques (sous forme de permanences) de composteurs individuels ou collectifs sont jugés chronophages et ne permettent pas de former réellement les futurs utilisateurs (temps de rencontre et d'échanges trop courts, parfois manque relatif

de compétences en compostage de la part des personnes chargées de la distribution des composteurs).

- 8) la plupart des utilisateurs de composteurs individuels ou partagés méconnaissent les possibilités offertes par ces installations : variétés des modèles, usages du compost, méthodes de compostage, différentes catégories de compost possibles (compost de feuilles, de déchets de cuisine, de toilettes sèches,...).
- 9) En habitat collectif, le turn-over potentiellement élevé des habitants gêne la transmission des bonnes pratiques. Peu d'habitants acceptent de prendre le temps de se former vraiment (durées de formations généralement comprises entre 1 à 8 jours pour obtenir des qualifications de référent de site, Guide-Composteur ou Maître-Composteur selon le référentiel de l'ADEME, respectivement).
- 10) Pour certains, les utilisateurs auraient des usages et des habitudes pré-conditionnés, peu propices à l'adoption de nouveaux gestes. Le compostage partagé ne pourrait donc véritablement se développer que lorsque la majorité de la population aurait adopté des pratiques écoresponsables. La question du compostage partagé serait secondaire au regard d'autres consignes qui devraient être adoptées en priorité (tri des déchets, économies d'énergie, adoption de modes de transports doux...).
- 11) Le compostage partagé serait complexe à mettre en œuvre dans des quartiers défavorisés : craintes de dégradation du matériel, faible niveau d'éducation des habitants, manque de bonnes volontés... Toutefois, les installations de compostage partagé implantées à Chinon à proximité de logements sociaux semblent fonctionner correctement.
- 12) Certains craignent que les installations de compostage de proximité soient trop complexes à utiliser correctement et peu efficaces par rapport au compostage industriel. Crainte d'une mise en concurrence des deux systèmes au regard des gisements de déchets biodégradables, alors qu'ils ont plutôt vocation à être complémentaires. Certains préfèrent soutenir les solutions industrielles

- **Facteurs de succès/ leviers à mobiliser**

Les retours d'expérience et témoignages ont permis d'identifier plusieurs conditions nécessaires à la réussite de projets de compostage partagé :

- 1) Simplifier les pratiques pour faciliter leur adoption et leur transmission.
- 2) Informer les utilisateurs et personnes intéressées *via* différents canaux : collectivités, associations, organismes de formation, établissements d'enseignement...
- 3) Veiller à la bonne gestion des installations de compostage par la mise en place d'un suivi systématique par des référents de sites compétents et d'un accompagnement par des Guides-Composteurs.
- 4) Créer des espaces de démonstration, en milieu scolaire notamment, la démonstration par l'exemple
- 5) Créer et animer localement un réseau de Guide-Composteurs accompagnant les référents de sites.
- 6) Mettre en place un système de tarification incitative recommandé par l'ADEME afin d'encourager le recours au compostage comme moyen de faire des économies à l'échelle des foyers, des établissements et des entreprises.
- 7) Assurer la gratuité relative de l'accès aux installations de compostage pour les utilisateurs.

- 8) Considérer les projets de compostage partagé à des échelles larges afin de mutualiser les moyens, échanger les expériences, gagner en cohérence territoriale et inscrire ces projets dans une véritable stratégie globale de réduction des déchets ; Organiser le compostage à l'échelle de quartiers, communes, communautés de communes.
- 9) Soutenir politiquement les projets de compostage partagé, les faire bénéficier de l'appui technique des collectivités (aide des services techniques pour la fourniture de coproduits de compostage ou pour l'évacuation de compost excédentaire, par exemple), motiver les habitants.
- 10) Inscrire les projets dans la durée, sur le long terme afin de consolider les acquis de l'expérience, roder les organisations.
- 11) Créer ou soutenir les structures intermédiaires (associations notamment) qui se positionnent à l'interface entre les collectivités et les utilisateurs.